

**Ordonnance  
sur la formation professionnelle initiale  
d'assistante/assistant en soins et santé communautaire  
avec certificat fédéral de capacité (CFC)<sup>1</sup>**

du 13 novembre 2008

---

Entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2009

**RS 412.101.220.96**

<sup>1</sup> La présente ordonnance n'est publiée ni dans le RO, ni dans le RS. Elle peut être obtenue auprès de l'Office fédéral des constructions et de la logistique, Vente des publications fédérales, 3003 Berne, [www.bundespublikationen.ch](http://www.bundespublikationen.ch). Le texte paraît sur Internet à l'adresse [www.bbt.admin.ch](http://www.bbt.admin.ch).

